



# Cinq oppositions au parc éolien des Quatre Bornes

A l'issue de la mise à l'enquête publique, le parc éolien des Quatre Bornes, prévu entre les communes de Sonvilier et de Val-de-Ruz, a enregistré cinq oppositions côté neuchâtelois. A Sonvilier, les citoyens se prononceront le 27 septembre.

Les cinq oppositions proviennent de la Ville de La Chaux-de-Fonds, de la Fondation suisse pour l'aménagement et la protection du paysage (FP), de la section neuchâteloise de Patrimoine suisse ainsi que de personnes privées, a indiqué, hier, Raymond Huguenin, administrateur de la commune de Val-de-Ruz.

Il a précisé que les principales associations environnementales suisses ne sont pas opposées au projet, car elles ont participé à la construction de ce parc éolien avec les communes, les agriculteurs et le développeur, à savoir Greenwatt du Groupe E.

Les opposants demandent notamment de vérifier que le site classé au patrimoine culturel mondial de La Chaux-de-Fonds – Le Locle ne soit pas péjoré par le développement éolien. Ceci, «malgré le fait que tous les sites éoliens soient bien en dehors de la zone tampon et que ce site Unesco soit un site culturel et non pas naturel», a expliqué Raymond Huguenin.

Les opposants seront conviés à des séances de conciliation, puis le Conseil d'Etat tranchera. Des recours sont possibles au Tribunal cantonal, puis au Tribunal fédéral.

Le parc prévoit la construction de dix éoliennes, sept côté ber-

nois et trois côté neuchâtelois, près de Chasseral. **ATS**